

Partir étudier ailleurs



Présentation des échanges sortants 2018-2019

Présentation des mobilités

Calendrier avant la mobilité

Critères de sélection des étudiants

3 dispositifs d'aides potentielles

Quelques éléments à retenir

pendant la mobilité





— *Chrysomelidae*

— *Chrysomelidae*

— *Chrysomelidae*

— *Chrysomelidae*

— *Chrysomelidae*

— *Chrysomelidae*

— *Chrysomelidae*

— *Chrysomelidae*

— *Chrysomelidae*

— *Chrysomelidae*

— *Chrysomelidae*

Programme Européen ERASMUS +

- ALLEMAGNE** Référente - Laurence Mayeur
Cologne Fachhochschule Köln **2 places LM**
Hanovre Gottfried Wilhelm Leibniz Universität Hannover **2 places LM**
Karlsruhe Karlsruhe Institute Of technology **2 places M**
Munich Technische Universität München **4 places LM**
- ESPAGNE** Référente - Fanny Lopez
Barcelone Escola Técnica Supérieure de Arquitectura del Vallés **2 places LM**
- GRÈCE** Référent - Adelfo Scaranello
Thessaly University of Thessaly **2 places LM**
- IRLANDE** Référent - Isabelle Biro / Florence Lipsky
Waterford Waterford Institute of Technology **4 places LM**
- ITALIE** Référent - Adelfo Scaranello / Giovanni Piovene / Ambra Fabi
Rome Università Degli Studi di Roma La Sapienza **4 places LM**
Rome Università Degli Studi Roma Tre **2 places LM**
Venise Università luav di Venezia **4 places LM**
- PORTUGAL** Référent - Éric Alonzo
Minho Universidade do Minho **2 places M**
- SLOVENIE** Référent - Christophe Widarski
Ljubljana Univerza V Ljubljani **2 places LM**

Programme hors Europe

SUISSE Référent - Eric Lapierre
Lausanne Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne **1 places LM**

ARGENTINE Référente - Fanny Lopez
Buenos Aires FADU-UBA **2 places LM**

CHILI Référents - Thibaut Barrault
Santiago de Chile Universidad Diego Portales **4 places LM**

ISRAËL Référent - Marc Mimram
Jérusalem Bezalel Academy of Arts and Design **3 places LM**

BRÉSIL Référent - David Mangin / Rémi Ferrand
São Paulo FAU - Faculdade de Arquitetura e Urbanismo **2 places LM**
UPM - Université Presbyterienne Mackenzie **4 places LM**

CANADA Référent - Jean-Marc Weil
Montréal Université du Québec **4 places LM**

LIBAN Référent - Isabelle Biro
? Université **? places LM**

MAROC Référent - Pascale Jeoffroy
? Université **? places LM**

Calendrier avant la mobilité

Candidature à une mobilité

6 février 2018 : Dépôt des candidatures "papiers" : auprès du service de la mobilité étudiante.

1 mars 2018 : Réunion de la commission internationale pour sélection des candidats.

13 mars 2018 : Annonce des candidats présélectionnés.

Du 14 au 16 mars 2018 : Évaluation du niveau de langue du pays d'accueil (Italien, Allemand, Espagnol, Anglais, Portuguais)

Candidature et inscription dans l'école d'accueil

CANADA : Date limite de réception des dossiers **1^{er} avril 2018**

Constitution du dossier complet avant le **vendredi 23 mars 2018 au plus tard**.

15 avril - 15 juillet 2018 : Inscription et contact avec l'école d'accueil par l'étudiant.

Constitution du dossier de mobilité (contrat de mobilité à remplir avant le départ).

mai-juillet 2018 : Notification de la décision de l'école partenaire.

9 juillet 2018 : Confirmation de l'autorisation de départ (si validation de l'année universitaire)

10 juillet-13 juillet 2018 : Inscription administrative (payement frais de scolarité) pour l'année 2018-2019.

Critères de sélection des étudiants

1/ Le critère pédagogique

Régularité du parcours universitaire et prise en compte des notes du cursus (moyenne projet + moyenne matières théoriques)

2/ La motivation du candidat

Le candidat devra écrire une lettre de motivation à l'attention de la commission.

3/ Le niveau de langue du pays d'accueil

Il est conseillé de fournir tout élément qui peut justifier d'un niveau de langue (certificat, relevé du bac, etc.)

Pour les candidatures en Master : il faudra joindre l'accord du responsable de filière acceptant la réintégration au 2^e semestre.

Dossier de pré-inscription

à déposer le 6 février 2018

I. Lettre de motivation

Une lettre doit être rédigée précisant par ordre de préférence trois destinations souhaitées. Elle est une pièce essentielle de votre dossier. Elle doit porter sur votre motivation à partir en mobilité et plus précisément les raisons qui ont présidées au choix des universités.

Elle s'adresse aux membres de la commission internationale qui sélectionne les candidats. Vous devrez avoir pris connaissance du contenu pédagogique des programmes de l'école dans laquelle vous souhaitez étudier.

Vos motivations peuvent être d'ordre culturel, pédagogique et éventuellement linguistique :

Elle devra comporter 2500 signes espaces compris maximum en français et être traduite dans la langue de l'école d'accueil de votre premier choix (il est précisé que pour la Grèce, la Slovénie et Israël, la traduction sera faite en anglais).

II. Curriculum Vitae

Sur papier libre, votre curriculum-vitae, doit retracer votre parcours, votre niveau de connaissance linguistique et vos connaissances des outils informatiques.

III. Evaluation linguistique

Avant le 16 mars 2018 l'Éav&t procédera à une évaluation de votre niveau de langues étrangères.

Composition de la commission internationale

réunion le 1^{er} mars 2018 :

Eric Alonzo - référent : Portugal

Thibaut Barrault - référent : Chili

Isabelle Biro / Florence Lispky - référentes : Irlande

Ambra Fabi / Giovanni Piovene / Adelfo Scaranello - référents : Italie

Eric Lapierre - référent : Suisse

Fanny Lopez - référente : Espagne, Argentine

David Mangin - référent : Brésil

Laurence Mayeur - référente : Allemagne

Marc Mimram - référent : Israël

Jean-Marc Weil - référent : Canada

Christophe Widarski - référent : Slovénie

Adelfo Scaranello - référent : Grèce

Pascale Jeoffroy - référente : Maroc

Isabelle Biro - référente : Liban

Les candidats pré-sélectionnés seront avertis par messagerie après la tenue de la réunion.

Votre inscription dans l'école partenaire

Une fois votre candidature retenue par la commission internationale, vous êtes personnellement responsable de votre inscription dans votre école d'accueil. Vous pouvez vous renseigner sur Internet pour connaître les modalités d'inscriptions et remplir le cas échéant les formulaires d'inscription de l'école d'accueil.

Vous devez les remplir et les rapporter au service de la mobilité étudiante qui doit les valider et les transmettre à l'université d'accueil.

En cas d'inscription en ligne, veuillez en avvertir le service de la mobilité étudiante lorsque vous l'aurez effectuée. Dès réception de la lettre d'acceptation de l'école vous devez en transmettre impérativement une copie au service de la mobilité étudiante.

Votre inscription à l'Éav&t

Quelle que soit la destination, vous devez obligatoirement, avant le départ, être à jour de vos frais de scolarité 2018-2019 (droits d'inscription et sécurité sociale) à l'Éav&t qui reste votre école de rattachement.

En contrepartie, vous n'aurez pas à acquitter de frais de scolarité dans l'école partenaire.

Pour l'Europe

Les étudiants ont obligation de faire un test linguistique et un rapport final. Si ce test n'est pas validé la bourse ne sera pas versée.

Utilisation de la plateforme OLS

Les étudiants dont la mobilité est faite dans le cadre du programme Erasmus+ ont l'obligation de passer un premier test de niveau de langue avant leur départ en mobilité. Erasmus met à la disposition des étudiants une plateforme en ligne (OLS) qui leur permettra de passer ce test.

Ceux qui souhaitent améliorer leur connaissance de la langue principale utilisée dans le cadre de leurs études au cours de leur période de mobilité Erasmus+ à l'étranger auront la possibilité d'utiliser cette plateforme tout au long de leur séjour.

Un second test de langue devra **obligatoirement** être effectué à leur retour de mobilité, l'agence Erasmus conditionne le versement le solde de la bourse au passage.

Ces tests et ce questionnaire permettent à Erasmus de mesurer l'impact d'un séjour à l'étranger sur le niveau de langue acquis et le ressenti des étudiants.

Projet de contrat d'études

Il s'agit du programme d'études de l'université d'accueil sur laquelle s'est porté votre premier choix.

Il sera modifiable en fonction de la destination finale et/ou de vos inscriptions pédagogiques dans l'université d'accueil.

Pour la 4e année, il doit comprendre 30 ECTS par semestre, 60 par an.

Pour la 3e année, il doit comprendre au moins 56 ECTS par an, 4 ECTS restant affectés au rapport d'études fait à distance.

Au-delà de ces ECTS, il est possible de s'inscrire à autant de cours que vous le souhaitez mais les crédits seront affectés au supplément au diplôme et ne pourront pas compenser un autre cours.

Un maximum de 4 ECTS par an est autorisé pour l'enseignement de la langue.

La validation de la mobilité

A l'issue de leur mobilité, les étudiants devront :

- avoir rendu leur rapport de stage de 2ème année pour la validation de l'UE projet de 2A-modalités et date communiquées par la responsable des stages
- avoir rempli « le rapport du participant » sur Mobility Tools (échanges Erasmus)
- avoir soutenu leur rapport d'études devant un jury (entre le 6 et le 10 septembre)

Les étudiants devront également fournir :

- les originaux des attestations d'arrivée et de départ délivrés par l'établissement d'accueil ;
- les originaux des Learning agreement du ou des semestres suivis en échanges ;
- le relevé de notes complet couvrant la période d'échange.

Pour les étudiants de 3ème année, seule, la production de tous ces documents, la validation du rapport de stage et la soutenance du rapport d'études permet au jury de licence de valider les 180 ECTS nécessaire à l'obtention du 1er cycle valant grade de licence.

3 dispositifs d'aides potentielles

Selon les critères 2018-2019

Erasmus +

Bourse selon des critères de zone géographique définis par Erasmus + réservée aux pays Européens.

Selon le pays elle est de l'ordre de 150 à 250€/mois. Elle est versé une fois que l'étudiant aura transmis un **dossier complet** (test OLS, attestation d'arrivée et learning agreement).

L'école verse à l'installation 80% du montant global prévisionnel.

Le solde est versé au retour soit les 20% restant si l'attestation d'arrivée, le learning agreement et le rapport Mobility Tools sont fournis.

AMIE (Conseil Régional d'Ile-de-France)

Chaque année l'école sollicite le Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention. Cette aide est soumise à condition de ressources

A titre indicatif en 2016-2017, celle-ci était de l'ordre de 205€ par mois

MC (Ministère de la Culture)

Chaque année le Ministère de la Culture fixe un montant pour une aide à la mobilité.

Pour l'année 2017-2018, le montant retenu était de 152€/mois pour les non-boursiers (limité à deux mois/semestre) et de 400€/mois pour les boursiers dans la limite de 6 mois de mobilité.

Elle est versée par trimestre après notification du MC du montant accordé par étudiant.

Quelques éléments à retenir pendant la mobilité

Comment ça se passe pour le rapport d'étude?

- Les étudiants partant en 3^e année devront faire leur rapport d'étude à distance avec un enseignant désigné et une soutenance au retour. Le stage de première pratique se valide également à distance par l'envoi d'un rapport à l'Éav&t début septembre 2019.

Je voudrais revenir faire mon master à Marne. Comment je fais?

Les étudiants partant en 3^e qui veulent revenir en master à Marne devront candidater pendant la mobilité, il est important que l'université choisie corresponde au projet d'étude du master.

Quels enseignements doit-on sélectionner?

Les étudiants sont libres de choisir leurs enseignements à condition qu'ils contiennent un projet par semestre dans leur année d'ancrage et un seul enseignement de langue.

Quels engagements durant ma mobilité?

De nombreux documents sont à envoyer pendant la mobilité, vous restez inscrits à l'école. Vous serez liés à l'école par un contrat de mobilité qu'il vous faudra honorer.

Comment puis-je communiquer?

Le groupe Facebook international Éav&t vous permet de rencontrer des étudiants de Marne qui sont partis, mais aussi les entrants des établissements qui vous intéressent. De communiquer en groupe ou individuellement avec l'école pendant votre mobilité et de pouvoir échanger des bons plans ou des appartements entre ceux qui viennent et ceux qui partent. Vous pouvez également communiquer avec le service des relations internationales via l'adresse international@marnelavallee.archi.fr

Que se passe-t-il si j'arrête ma mobilité en cours d'année ?

En cas de force majeure (problème familial, décès, maladie...), l'étudiant peut interrompre sa mobilité et réintégrera l'école en début de semestre. Si son stage n'a pu être effectué il sera tenu d'en trouver un autre. Cependant, si le motif est d'ordre personnel, l'étudiant devra rembourser la totalité du montant des bourses perçues durant sa mobilité.

J'ai un niveau moyen en langues étrangères. Est-ce que je peux envisager un séjour d'études à l'étranger dans ces conditions ? Quel est le niveau requis ?

N'oubliez pas que sur place, les cours ne seront pas délivrés en français ! Vous devez donc avoir un minimum de connaissances dans la langue du pays pour votre confort et votre réussite. Sachant qu'un test de langue est demandé Il vaut mieux avoir un bon niveau académique attesté si possible par des certifications pour répondre aux critères des établissements partenaires, qui parfois exigent un niveau de langue certifié. Mais cela n'est pas le seul critère : l'ensemble du dossier est pris en compte (motivation, cohérence du projet pédagogique).

Quelle peut-être la durée de mon séjour d'études ?

Entre 6 et 12 mois.

Si je participe à un programme d'échange, est-ce que j'obtiendrai un diplôme étranger ?

Non, l'école est chargée de la validation du diplôme, celui-ci est donc français.

Je suis étudiant(e) mais n'ai pas la nationalité française puis-je participer néanmoins à un programme d'échange ?

1) Programme Erasmus

Oui si vous avez la nationalité d'un pays éligible au titre du programme ERASMUS. La réponse est également positive si vous avez le statut de réfugié(e) ou si vous avez une carte de séjour en cours de validité au moment du séjour d'échange.

2) Autres programmes d'échange

La réponse est également positive dans les mêmes conditions.

Pour un séjour à l'étranger, de quelle protection sociale ai-je besoin ?

Mobilité en Europe : <http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/>

Avant votre départ, procurez-vous la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Elle vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

Mobilité hors Europe

Vous devez prendre une assurance maladie-hospitalisation-rapatriement et responsabilité civile spécifique; Il convient de vous renseigner sur les possibilités de contracter une telle assurance auprès de votre compagnie d'assurance, mutuelle ou tout autre organisme proposant ce type de contrat.

De plus, il est fortement conseillé de vous signaler auprès du Ministère des affaires étrangères. Ainsi en cas d'urgence, vous serez localisé.

Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>